

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D2025-7-11**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 26

Votants : 34

**Objet : Transition
écologique Fonds CHENE
Programme ACTEE**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 15 juillet à 19 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 08 Juillet 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Pouvoirs :

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Lionel
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TEXIER Valérie

Excusé(s) : Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

VU les statuts et les compétences de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

VU les délibérations du conseil communautaire du 21 janvier 2025 validant les conventions multipartites et tripartites dans le cadre du Fonds Chêne saison 2 ;

CONSIDERANT la nécessité que chaque partenaire du groupement valide chaque convention dédiée par saison du Fonds Chêne ;

Monsieur le Président, expose :
Mesdames et messieurs,

Suite au programme SEQUOIA pour lequel le groupement porté par le SIEDS avec les communautés de communes Val de Gâtine, Parthenay Gâtine, Thouarsais, Airvaudais Val du Thouet, Mellois en Poitou, et les communautés d'agglomération du Niortais et du Bocage Bressuirais, ayant permis notamment le financement d'économes de flux et les audits sur les bâtiments publics, le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et la SASU FNCCR.

Dans le cadre de ce programme ACTEE, le Fonds Chêne permet d'accompagner les collectivités territoriales dans l'accompagnement de leur politique d'efficacité énergétique.

Suite à un appel à projet, le jury du Fonds Chêne a retenu le projet du groupement constitué du SIEDS, des Communautés de communes Val de Gâtine, Parthenay Gâtine, Airvaudais Val du Thouet, Mellois en Poitou, du Thouarsais, du Haut Val de Sèvre, les communautés d'agglomération du Niortais et du Bocage Bressuirais, ainsi que la Ville de Bressuire.

Le Fonds Chêne permet le financement des postes suivants :

- Postes d'économies de flux
- Outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques
- Etudes énergétiques (dont SDIE)
- Etudes de maîtrise d'œuvre permettant des travaux de rénovation énergétique répondant aux objectifs du Décret Tertiaire
- Prestations d'AMO et sensibilisation en lien avec l'efficacité énergétique

Les demandes de financement sont découpées en saisons, permettant de candidater tout au long de la durée du programme, en fonction de la maturité des projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant par délégation à signer l'ensemble des conventions nécessaires pour l'ensemble des saisons du Fonds Chêne.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU



La présente décision est susceptible de recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 15/07/2025
Publié le 17/07/2025
Transmis en sous-préfecture le 17/07/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

